



Collaboration stratégique IDA-UNHCR en 2021 : Réalisations, difficultés et prochaines étapes

Ce rapport résume les activités organisées en 2021 de manière conjointe par l'Alliance Internationale pour les Personnes Handicapées (IDA) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) afin de remplir les objectifs énoncés dans leur Protocole d'entente (MOU) de 2020.

L'année 2021 a été la première année de collaboration stratégique entre les deux organisations, avec de nombreuses réalisations impressionnantes et de précieuses leçons tirées. Le résumé aborde les activités menées dans le cadre des quatre domaines de collaboration repris dans le MOU, ainsi qu'un aperçu des lacunes identifiées dans chaque domaine et quelques idées quant à la façon d'y répondre en 2022 et après.

Renforcement mutuel des capacités

En 2021, le renforcement des capacités avait pour objectif principal d'informer les membres de l'IDA et les opérations de l'UNHCR au sujet du Protocole d'entente, de ses objectifs et de la façon de contribuer à sa mise en œuvre. À cette fin, les deux organisations ont élaboré un [bref document](#) en langage courant qui résume les principes de collaboration ainsi que les domaines d'intérêt mutuel. Ce document a également été publié en arabe, français, espagnol et en langue des signes internationale sur une page web dédiée à leur collaboration : [Refugees and Internally Displaced Persons with Disabilities | International Disability Alliance](#) (Personnes handicapées réfugiées et déplacées à l'intérieur de leur propre pays | Alliance internationale pour les personnes handicapées).

L'IDA et l'UNHCR ont ensuite organisé six webinaires à l'échelle régionale afin de présenter le MOU et de faciliter les échanges entre les membres régionaux et nationaux de l'IDA et les opérations nationales et régionales de l'UNHCR. Durant ces webinaires, les participants ont échangé des informations sur les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes handicapées déplacées de force et apatrides, ainsi que sur les pratiques prometteuses dans chaque région. Parmi les participants enregistrés se trouvaient des représentants issus de 41 organisations régionales et nationales de personnes handicapées ainsi que de 57 bureaux régionaux et nationaux de l'UNHCR.

D'après les informations échangées durant les webinaires régionaux, les personnes handicapées déplacées de force et apatrides ont été confrontées à quatre difficultés principales :

- Invisibilité : très faibles taux d'identification des personnes handicapées dans les données d'enregistrement des réfugiés ;
- Sous-représentation : inclusion et participation limitées des personnes handicapées dans les organisations menées par des réfugiés ;

- Obstacles à l'accès aux services, y compris les interventions en espèces ; et
- Problèmes de violence et d'abus sans égalité d'accès aux services de prévention et de protection.

Les pratiques prometteuses incluaient des partenariats avec des organisations régionales de personnes handicapées (par ex. sur le continent américain) ; la mise en place d'[informations et de ressources de communication accessibles](#) sur les mesures humanitaires destinées aux personnes handicapées et/ou la prévention du COVID-19, les violences fondées sur le genre et d'autres [préoccupations liées à la protection](#) ; et l'élaboration de [boîtes à outils](#) et de [rapports](#) sur les droits des personnes handicapées en situation de déplacements forcés.

La finalisation du [Facilitator's Guide de l'UNHCR](#) visant à renforcer la protection des personnes handicapées en situation de déplacement forcé a constitué une réalisation significative de 2021. Élaboré par l'UNHCR en consultation avec des personnes handicapées, ce guide inclut des conseils pratiques et détaillés pour assurer l'inclusion du handicap dans les efforts de programmation et de collecte des données, ainsi que l'accessibilité des formations. L'UNHCR et l'IDA ont mené des webinaires conjoints afin de présenter ce guide et l'intégration des [Questions sur le handicap du Groupe de Washington](#) dans les systèmes d'enregistrement de l'UNHCR. Toutefois, le Facilitator's Guide n'est pas encore assez largement utilisé dans les formations et opérations de l'UNHCR. En réaction, l'IDA et l'UNHCR prévoient de soutenir davantage le déploiement du Guide dans certaines formations destinées aux opérations nationales de l'UNHCR ainsi que de produire des tutoriels vidéo pour présenter le Guide et son fonctionnement.

L'intersectionnalité et la participation des groupes sous-représentés de personnes handicapées est une des priorités clés de la collaboration stratégique IDA-UNHCR. À cette fin, les groupes sous-représentés de personnes handicapées ont été systématiquement encouragés à se joindre aux activités de renforcement des capacités et à y contribuer. De plus, les parties ont organisé une séance spécifique pour le Youth Caucus de l'IDA afin de discuter de l'égalité de protection et d'inclusion des personnes jeunes handicapées dans les situations de risque et d'urgences humanitaires, en mettant particulièrement l'accent sur les situations de déplacement forcé et d'apatridie. Durant cette session, les personnes jeunes handicapées réfugiés et déplacés à l'intérieur de leur pays ont également partagé leurs expériences en matière de sensibilisation en faveur de l'inclusion et de la participation des personnes handicapées. Les parties ont en outre organisé une réunion spécifique avec des membres de la Fédération mondiale des sourds, qui a inclus une présentation de la collaboration stratégique IDA-UNHCR.

En raison du fort intérêt souligné dans trois webinaires de sensibilisation en Afrique, un [atelier](#) a été organisé pour les représentants des Organisations de Personnes Handicapées (OPH) de 23 pays. Durant cet atelier, les participants ont approfondi leurs connaissances au sujet des déplacements forcés, du statut d'apatride et du mandat de l'UNHCR. Un questionnaire disponible en français et en anglais leur a permis de partager leurs expériences et d'exprimer leur intérêt quant à un engagement renforcé dans ces domaines en 2022.

Par ailleurs, le personnel du bureau irakien de l'UNHCR a aussi suivi la [formation nationale Bridge CRPD/SDGs](#), une formation intensive de huit jours destinée aux personnes handicapées afin de les familiariser avec les règles et principes énoncés dans la CDPH (Convention relative aux droits des personnes handicapées) de l'ONU ainsi que les Objectifs de développement durable, et la façon de les utiliser dans la sensibilisation nationale et internationale. Durant cette formation, les points de contact de l'IDA et de l'UNHCR ont également organisé une séance spécifique pour les participants de Bridge afin d'assurer l'égalité de protection et la participation renforcée des personnes handicapées en réaction aux

situations de risque et d'urgences humanitaires, en mettant particulièrement l'accent sur les situations de déplacement forcé et d'apatridie.

Coordination humanitaire

L'IDA et l'UNHCR veulent renforcer l'inclusion et la participation des personnes handicapées dans le travail du Groupe Mondial de Protection (GPC) ainsi que du Forum Mondial sur les Réfugiés. En 2021, un point de contact pour l'inclusion du handicap d'Humanity and Inclusion a été détaché auprès du Collectif mondial de protection. En 2022, la coordination sera axée sur la promotion de la participation constructive des organisations de personnes handicapées dans le cadre de cette collaboration.

Les parties ont également collaboré de manière active à la promotion de la protection et de l'inclusion des personnes handicapées déplacées de force et apatrides dans le cadre des événements associés aux Réunions des hauts responsables. Influencer le futur Forum mondial sur les réfugiés grâce à une implication active des personnes handicapées restera une priorité majeure de leur collaboration. À cet égard, les deux organisations collaboreront en 2022 pour identifier et soutenir la participation constructive des personnes réfugiées handicapées dans le travail des organisations menées par des personnes réfugiées et des organisations de personnes handicapées.

Sensibilisation et surveillance de la CDPH

En réponse aux inquiétudes croissantes quant à l'impact du changement climatique, y compris sur l'augmentation des déplacements forcés, les parties ont publié en collaboration avec l'Observatoire des situations de déplacement interne une [Fiche d'informations](#) sur le handicap, le déplacement et le changement climatique. Cette fiche d'information est un outil de sensibilisation utile et a été promue dans différents événements importants comme les [Semaines des réseaux et partenariats humanitaires 2021](#), et la 14e conférence des États parties à la convention CDPH.

À l'approche du deuxième [Sommet mondial sur le handicap en février 2022](#), l'IDA et l'UNHCR ont joint leurs efforts pour soutenir des engagements visant à renforcer la protection et la participation des personnes handicapées déplacées de force et apatrides. En tant que membres actifs du [Groupe de référence sur l'intégration des personnes handicapées dans l'action humanitaire \(DRG\)](#), les deux parties ont soutenu l'élaboration et la promotion d'un [Appel à l'action](#) pour des engagements humanitaires inclusifs des handicaps. Approuvé par plus de 60 entités jusqu'ici, l'Appel à l'action invite tous les partenaires à s'engager pour « ... Assurer une approche inclusive du handicap dans les mouvements mixtes de personnes, notamment en améliorant l'accès aux systèmes de services nationaux pour les personnes réfugiées, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les migrants ; et Rendre les procédures d'asile et les solutions durables inclusives pour les personnes handicapées, notamment en renforçant la protection des personnes handicapées dans les systèmes d'asile et les demandes de réinstallation, et en déterminant des conditions de retour (sûres et dignes) ».

Un autre domaine d'intérêt mutuel de la sensibilisation consiste à renforcer le nombre et la qualité des références aux droits de l'homme pour les personnes handicapées déplacées de force dans les travaux des organes conventionnels des droits de l'homme de l'ONU, notamment dans le Comité de la CDPH. En raison de la poursuite de la pandémie de COVID-19, les activités du Comité de la CDPH de l'ONU ont été fort limitées en 2021. Les parties ont eu pour objectif de développer un [guide pratique](#) destiné aux équipes nationales de l'UNHCR afin de les aider à préparer les soumissions pour le Comité de la CDPH en documentant les violations de la CDPH envers les personnes handicapées déplacées de force et apatrides.

Durant la mise au point de ce guide, un domaine de travail supplémentaire a été identifié pour 2022 : sensibiliser et renforcer les liens entre la CDPH et la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Un examen technique et un document d'information seront élaborés en 2022 afin de faciliter la mise en place d'autres ressources techniques dans les années à venir.

Mise en place de la Stratégie des Nations unies pour l'inclusion du handicap

Les domaines de collaboration identifiés pour un développement approfondi en 2022 comprennent l'engagement des organisations de personnes handicapées dans les discussions sur le renforcement de l'inclusion du handicap dans les ressources humaines, ainsi que l'organisation de formations au Global Learning and Development Centre.

Difficultés, leçons tirées et prochaines étapes

Dans l'ensemble, la collaboration IDA-UNHCR a fait face à deux difficultés principales en 2021, qui ont influencé tous les plans et activités menés durant l'année. D'abord, la pandémie de COVID-19 a continué d'imposer des restrictions sévères à tous les niveaux. L'incertitude et les changements constants ont entravé la planification de réunions en présentiel et réduit la disponibilité et la flexibilité des deux agences ainsi que de leurs membres et partenaires pour s'engager aussi activement qu'ils l'auraient souhaité.

Ensuite, en raison de la nouveauté de la collaboration dans certaines régions et d'autres points sensibles, la fluidité de la coordination a varié selon les activités. Cela a empêché l'organisation de certaines activités régionales ainsi que la progression d'autres points, comme l'engagement avec les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU.

En résumé des leçons tirées, les parties ont tiré les conclusions suivantes :

1. Un renforcement des capacités plus approfondi et taillé sur mesure est nécessaire pour les membres de l'IDA et le personnel de l'UNHCR afin d'assurer une transition durable et constructive pour soutenir les personnes handicapées déplacées de force et apatrides. À cette fin, le renforcement mutuel des capacités restera une priorité essentielle de la collaboration IDA-UNHCR.
2. Indépendamment du rôle essentiel des organisations de personnes handicapées dans la sensibilisation et le renforcement des capacités, une implication plus active des personnes handicapées déplacées de force et apatrides permettra d'entraîner un changement fondamental. Le soutien de leur participation dans les Organisations menées par des réfugiés pourrait particulièrement faciliter le traitement de nombreux défis identifiés. À cette fin, l'IDA et l'UNHCR prévoient d'identifier les personnes handicapées déplacées de force et apatrides désireuses de s'impliquer, et de les soutenir dans le renforcement des capacités, la facilitation des connexions et les opportunités de sensibilisation.
3. Malgré une évolution considérable de la clarification des synergies entre la CDPH de l'ONU et le Droit des réfugiés, il est évident qu'il est nécessaire d'avoir des conseils plus clairs à cet égard. Pour combler cette lacune, l'IDA et l'UNHCR prévoient comme première étape de lancer des études et des conversations avec des experts afin de discuter de la façon d'interpréter le droit des réfugiés à la lumière des normes et principes qui sous-tendent la CDPH.

Ces trois domaines de collaboration seront le point central de la deuxième année de collaboration, qui débutera en 2022.